

# Le Challenge DAUM 2014

## 2 jours ,2 régates



Photo de 2013 de navigateurs courageux

### Invitation à la compétition du Challenge DAUM de 2 jours

Le MMCL est heureux de vous convier à cette compétition désormais traditionnelle mais néanmoins différente cette année car ce sera 2 épreuves.

Les régates se dérouleront les 26 et 27 Avril sur le plan d'eau de Messein à la base nautique gracieusement mis à notre disposition.

La régata de grade 5A se déroulera du samedi de 13H00 à 18H00, Cette régata donnera le challenge Daum définitivement a son vainqueur.

La régata de grade 5C se déroulera le dimanche à partir de 10H00 et se terminera à 16H00, surnommé le petit Daum permettra de confirmer oui ou non ses performances et ses talents. Elle finira par une remise de lot.

Coordinateur des comites de course : DEGIOVANI Alain/HEYRENDT Vincent

Commissaire aux résultats : Danielle NOISETTE

#### L'organisation du Weekend est proposée de façon suivante :

Le club propose un repas en commun le samedi soir a l'IBIS de BRABOIS - 2 hôtels au même endroit : IBIS et CAMPANILLE. Nous vous laissons le soin de gérer vos réservations. (Repas à la charge de chacun).Apéro offert

Pour le dimanche, le club se charge de la restauration. Le montant du repas du coureur est inclus dans l'inscription de 15€ . Une participation de 10€ est demandée aux invités. Pour les raisons que vous comprendrez, nous aurons besoin de connaitre assez tôt le nombre de repas à prévoir pour réserver a IBIS et le dimanche pour le traiteur.

Le MMCL sera heureux de vous accueillir en nombre à cette compétition qui veut rester toutefois une « amicale rencontre ».

A bientôt.

## Le Challenge DAUM, 2 régates 2 jours

Le 26 Avril grade 5A de 13h a 18h

Le 27 Avril grade 5C de 10h30 a 16h

Sur le plan d'eau de MESSEIN 54850

organisé par Marine Modèle Club de Lorraine

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements Fédéraux,
- 1.4. le système de course HMS 2007,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe [M].
- 3.2. Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint une participation de sera demandé le jour de la compétition.
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile .
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : [15 euro]. (2jours de compétition) repas du dimanche compris

### 5 REPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée à [12H30] Par tirage au sort

### 6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :
  - Jour et date [26] de [12H30]maxi
  - Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
  - Jour et date 26.
- 6.2 Jours de navigation :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> départ	Flottes /Courses du jour
[26/04/14]	de13H à18H	flottes en continue espacés de 10minutes

[27/04/14]	De 10H à 16H flottes en continue espacés de 10minutes
------------	---

## 7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- [affichées selon la Prescription Fédérale].

## 8 SYSTEME DE PENALITE

[Si l'annexe Q « Arbitrage direct des courses en flotte de bateaux radiocommandés » s'appliquera, le préciser ici].

## 9 CLASSEMENT

Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.

## 10 RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11 PRIX

Des prix seront distribués et un trophée a remettre en jeu.

## 12 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : HEYRENDT Vincent ou NOISETTE Michel.

Heyrendt Vincent [v.heyrendt@free.fr](mailto:v.heyrendt@free.fr) Tel 03 83 55 32 19 Soir

Michel Noisette [michelnoisette@sfr.fr](mailto:michelnoisette@sfr.fr) Tel 03 83 40 12 73

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70.5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris